

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

22 Septembre 2015

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Grégoire LEWIS		Jean-Yves BURLETT	X
Fabien MESSAGER	X	François LINANT	X

Présents direction :

Alain WISLEZ
Stéphanie GIRAUD

Suivi des questions précédentes :

1. NOUVEAU SITE : Depuis la dernière réunion DP du 25 Aout 2015, une réunion d'avancement du projet Labège a-t-elle eu lieu ?
 - a. Si OUI,
 - i. la question de places en crèche a-t-elle été abordée ?
 - ii. Des locaux pour les IRP de TCS sont-ils prévus dans le projet de nouveau site de Labège ?
 - b. Si NON,
 - i. Quand a-t-elle lieu ?

Réponse : Le responsable relations sociales de Thales Services nous a confirmé que des locaux sociaux (CE + syndicaux) sont prévus dans le nouveau bâtiment. Pour toutes les questions relatives au Comité d'Etablissement, les délégués du personnel doivent se rapprocher du Comité d'Etablissement de Vélizy. Nous confirmons qu'un local DP TCS a été demandé au groupe du projet LABEGE.

Une réflexion doit être menée sur le projet de crèche dans le cadre de TCS en lien avec TS. Nous reviendrons vers vous lorsque nous serons en mesure de vous préciser la position de TCS sur ce sujet.

2. POLITIQUE SALARIALE : Présentation du Pré bilan de la politique salariale ?

Réponse : Le pré bilan est présenté en séance.

3. Pourquoi nous n'existons pas pour Thales Avionics, contrairement aux autres Thales locaux : <http://intranet.peopleonline4.corp.thales/toulouse/pub/thalestoulouse.cfm> ? Une mise à jour de ce site est-elle prévue ? Une brochure équivalente (<http://intranet.peopleonline4.corp.thales/toulouse/pub/documents/THALES-3V-Toulouse-HD.pdf>) sera-t-elle disponible sur notre intranet ?

Réponse : Nous avons pris contact avec Thales Avionics pour leur signaler cette lacune.

Questions nouvelles :

1. PRESENTATION: Des présentations du régime retraite et des différentes options ont été faites dans certaines entités de THALES par la CARSAT. De telles présentations sont-elles envisageables ici?

Réponse : Nous n'avons pas d'information sur ces présentations. Les collaborateurs qui ont des questions peuvent contacter HUMANIS PREVOYANCE ou leur Responsable Ressources Humaines.

2. ORGANISATION: Imputation des réunions type plénières : les plénières sont-elles obligatoires malgré tout ? (obsession du client). Des consignes "d'imputations vertueuses" ont été données. Toutefois, les réunions d'équipe / plénières / tutorat sont toujours imputables sur projet alors que cette charge n'est pas vendue. Sur certains projets, cela peut impacter fortement le projet financièrement. Comment financer cette charge ? Comme la rendre visible d'un point de vue comptable ?

Réponse : Les règles d'imputation ont été diffusées à l'ensemble de l'équipe début septembre. Il est précisé que toute plénière doit être imputée sur les projets. Pour la rendre visible le collaborateur doit saisir les heures passées en réunion de service ou d'équipe dans SIGA web.

Les heures de tutorat consacrées par le tuteur et le tutoré au transfert de savoir prévues par un plan de transfert sont imputées sur le plan de formation (notamment le parcours d'intégration).

3. ORGANISATION: Le kit de communication présentant les informations périodiques de TCS n'est plus cascader aux équipes, existe-t-il encore ?

Réponse : Le kit de communication TCS existe toujours. A noter qu'il n'y a pas eu de parution en aout. La dernière diffusion a été faite en septembre.

4. ORGANISATION: Ces dernières semaines, de nouvelles personnes sont arrivées sur le site du PTC sans présentation officielle : Les collaborateurs les découvrent lorsqu'il faut aller leur ouvrir la porte. Pourquoi n'y a-t-il eu aucune communication concernant ces arrivées ? Quand sera-t-elle faite ? Les collaborateurs doivent-ils s'attendre à ouvrir la porte à de nouvelles personnes prochainement ?

Réponse : Chaque visite doit être annoncée à la sécurité. Selon son statut, la pratique est différente. Le nouvel arrivant, collaborateur de TCS, est présenté dans l'équipe

qu'il rejoint. Le prestataire doit être accompagné par le manager ou le collaborateur qui le reçoit.

5. ORGANISATION : Quel est le rôle exact de Mr Claude Goeuriot arrivé récemment pour une mission (Accompagnement dans un projet de transformation, Aide à la gestion financière, Revue des finances ...)? Pourquoi est-ce une personne de Thales Services et non une personne de TCS qui vient ? Est-il également concerné par les règles d'imputation envoyées aux collaborateurs en septembre en tant qu'intervenant sur ISO ?

Réponse : Claude GOEURIOT intervient en qualité de consultant. Il vient apporter son support au CODIR du Service, pendant quelques mois, pour poursuivre la transformation de nos activités et faire face aux difficultés actuelles. Les règles d'imputation ne lui sont donc pas applicables.

6. CONSULTATION: Les partenaires CNES ont été consultés pour le choix d'un logo pour la plateforme commune. Pourquoi la consultation n'a-t-elle pas été cascadée aux collaborateurs travaillant sur cette plateforme ?

Réponse : La direction a décidé de consulter les seuls membres du CODIR élargi.

7. BUREAUX : Le bureau où est entreposé la machine à café au CNES sert régulièrement de salle de réunion que ce soit entre collaborateurs ou avec des clients. Un rappel peut-il être fait dans ce sens afin que le calme nécessaire au travail soit respecté dans ce bureau ?

Réponse : Un rappel à l'ordre sera fait aux collaborateurs.

8. NOUVEAU SITE: « Actuellement les salariés ITS/Toulouse bénéficient de l'ASC CNES moyennant une cotisation annuelle prise en charge par notre CE. La cotisation à l'ASC CNES donne accès au gymnase, aux salles de musiques, aux sections bricolage, médiathèques, et toutes sortes d'activités sportives. Qu'en sera-t-il après notre déménagement dans les nouveaux locaux de LABEGE ? Des locaux CE sont-ils prévus dans ce nouveau bâtiment ?

Réponse : Oui des locaux sociaux sont prévus dans le nouveau bâtiment. Nous ne savons pas répondre à la place des élus sur les futures activités ASC du CE TCS à Toulouse.

9. BUDGET : Les formations acceptées sur cette année ne peuvent être effectuées faute de budget pour les voyages. Des déplacements pour formation ont été refusés, afin de respecter la règle « pas de déplacement sur centre de coût ». Comment gérer la situation pour éviter que les formations ne sautent, sachant que les formations ne peuvent pas être reportées à une date ultérieure (frais engagés-budget ne pouvant pas être reporté à l'année d'après) ?

Réponse : Les formations peuvent se tenir à Toulouse ou hors région Toulousaine. Tout déplacement hors région toulousaine doit être remonté à Alain Wislez pour

validation. Certains déplacements pour formation pouvant se tenir ultérieurement à Toulouse ont pu être annulés.

Au lancement du plan de formation 2016 nous veillerons à inviter rapidement les collaborateurs sur les sessions de formation qui se tiennent à Toulouse.

10. HYGIENE ET QUALITE DE VIE : Possédons-nous un local adapté à l'allaitement avec les moyens adaptés de conservation tenu en état constant de propreté ?

Réponse : L'accès à la salle de repos de l'infirmerie du CNES est accessible aux collaboratrices qui souhaiteraient poursuivre l'allaitement après la reprise. En revanche, la conservation du lait n'est pas assurée.

11. HYGIENE ET QUALITE DE VIE : Qui est en charge de la propreté du coin cuisine (réfrigérateur) ? A quelle fréquence ?

Réponse : Le réfrigérateur est nettoyé par le prestataire de ménage à notre demande.

12. DEMATERIALISATION : Un nouveau service offert par Thales nous est proposé pour le stockage et l'envoi numérique des bulletins de Paie par le biais du service DIGIPOSTE. Certains salariés nous font part de leur inquiétude sur un réel gain sur l'environnement entre l'envoi papier et le stockage pendant 50 ans sur un serveur mais ont aussi quelques questions :

- a. Est-ce qu'il y a une garantie de stockage en France (et donc une garantie minimale que la loi française seule s'applique sur les données) ?
- b. Quels sont les moyens techniques qui assurent que personne n'a accès à ces données (chiffrement) ?
- c. Quels sont les moyens contractuels qui assurent que la poste qui deviendrait un acteur un peu moins « de confiance » dans le futur, ne souhaiterait pas monnayer les informations stockées à des entreprises privées/des espaces publicitaires/des modifications du contenu ?
- d. Est-ce que les caisses de retraites et autres administrations acceptent des « originaux » imprimés ?
- e. Quel est le coût de dépôt par le salarié si il souhaite y déposer tous ses anciens Bulletins comme supposé slide 8 ?
- f. Que se passe-t-il si DIGIPOSTE fait faillite ou si le cloud (technologie récente et toujours en développement) devient obsolète dans quelques années (migration des originaux dans un nouveau genre de conteneur ou perte des données) ?

Réponse :

a b & c : Ces différents points ont été validés à la fois avec les juristes du Groupe et le service de la Sécurité du Groupe.

d : Oui les caisses de retraites et autres administrations acceptent les originaux imprimés car il est possible d'apposer un code (norme 2DDOC lisible par les administrations).

e : Dès lors que le volume est compris dans les 3GO gratuits, il n'y a pas de coût pour le salarié

f : Il faut rappeler que le service Digiposte est partie intégrante de La Poste. Par ailleurs, au même titre que nous connaissons la portabilité des n° de téléphone mobile, une étude au niveau national est en cours pour proposer la même possibilité.

13. ECO : Point Economique ISO ?

Réponse : Un point synthétique est présenté. Le point complet est reporté à la réunion prochaine.